

# **Informations relatives aux activités de stabilisation menées dans le cadre de sa récente offre au public**

**Daix (France), New York City (New York, États-Unis), le 24 novembre 2025** - Publication d'informations relatives aux activités de stabilisation menées dans le cadre de la récente offre au public d'Inventiva (la "Société" ou "Inventiva") aux États-Unis (l'"Offre") de 38.961.038 American Depository Shares ("ADSs"), chacune représentant une action ordinaire de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 euro. Comme annoncé le 18 novembre 2025, les teneurs de livre associés ont intégralement exercé leur option. (l'"Option des Banques") de souscrire à 5.844.155 ADSs supplémentaires (les "ADSs Supplémentaires").

La Société a été notifiée que Piper Sandler, agissant en tant qu'agent stabilisateur, a procédé à des opérations de stabilisation (telles que définies à l'article 3.2(d) du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché (le "Règlement Abus de Marché")) des titres suivants :

Emetteur :	Inventiva
Titres :	American Depository Shares représentant une action ordinaire de la Société d'une valeur nominale de 0,01 euro (ISIN: FR0013233012)
Taille de l'offre :	38.961.038 ADSs + 5.844.155 ADSs supplémentaires
Prix de l'offre :	3,85 dollars par ADS et par ADS Supplémentaire
Marché :	Nasdaq Global Market
Agent stabilisateur :	Piper Sandler

La période de stabilisation, qui a débuté le 13 novembre 2025, s'est achevée le 17 novembre 2025. Conformément à l'article 6, paragraphe 3, du Règlement délégué (UE) 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016 complétant le Règlement Abus de Marché par des normes techniques de réglementation concernant les conditions applicables aux programmes de rachat et aux mesures de stabilisation (le "Règlement Délégué"), Inventiva, sur la base des informations transmises par Piper Sandler, publie dans le cadre du présent communiqué les informations relatives aux opérations de stabilisation effectuées par Piper Sandler en tant qu'agent stabilisateur :

Date d'intervention	Intermédiaire	Achat / Vente	Nombre d'actions	Prix moyen de la transaction	Prix bas / prix haut	Montant total	Marché
13/11/2025	Piper Sandler	Achat	20.700	3,6933\$	3,58\$/3,72\$	76.451,31\$	Nasdaq Global Market

Le présent communiqué est également publiée pour le compte de Piper Sandler conformément à l'article 6, paragraphe 3, du Règlement Délégué.

## **Avertissements**

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne doit pas constituer une offre, une sollicitation ou une vente dans une quelconque juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait

illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cette juridiction.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

#### **France**

Les valeurs mobilières offertes dans le cadre de l'Offre n'ont pas été et ne seront pas offertes ou vendues au public en France (à l'exception des offres au public définies à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier).

Les valeurs mobilières offertes dans le cadre de l'Offre ne peuvent être offertes ou vendues en France en application de l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier qu'à des investisseurs qualifiés (tel que ce terme est défini à l'article 2(e) du Règlement Prospectus) agissant pour leur propre compte, et conformément aux articles L. 411-1, L. 411-2 et D. 411-2 à D.411- 4 du Code monétaire et financier.

Ce communiqué n'est ni une publicité ni un prospectus au sens du Règlement Prospectus.

#### **Espace économique européen**

S'agissant des États membres de l'Espace économique européen (chacun, un "État membre"), aucune offre au public de valeurs mobilières ne peut être faite dans cet État membre si ce n'est :

- à toute personne morale qui est un "investisseur qualifié" au sens du Règlement Prospectus ;
- à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres qu'un investisseur qualifié au sens du Règlement Prospectus), sous réserve de l'obtention de l'accord préalable des représentants des agents de placement pour une telle offre ; ou
- dans toute autre circonstance relevant de l'article 1(4) du Règlement Prospectus, à condition qu'aucune offre de valeurs mobilières ne nous oblige ou n'oblige un agent de placement à publier un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus ou à réaliser un supplément au prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus et que chaque personne qui acquiert initialement des actions ou à qui une offre est faite soit réputée avoir représenté, reconnu et convenu avec chacun des agents de placement et la Société qu'elle est un "investisseur qualifié" tel que défini dans le Règlement Prospectus

Aux fins de la présente disposition, l'expression "offre au public" concernant toute valeur mobilière dans tout État membre signifie la communication, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur toutes valeurs mobilières à offrir, de manière à permettre à un investisseur de décider d'acheter toute action ordinaire

#### **Royaume-Uni**

Ce document n'est distribué et ne s'adresse qu'aux personnes établies au Royaume-Uni qui (i) sont des "professionnels de l'investissement" au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, l'"Ordonnance"), (ii) sont des personnes relevant de l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance, ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) en rapport avec l'émission ou la vente de valeurs mobilières peut être légalement communiquée ou faire l'objet d'une communication (toutes ces personnes étant désignées comme "Personnes Concernées"). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Concernées et ne doit pas être utilisé ou invoqué

par des personnes qui ne sont pas des Personnes Concernées. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte n'est accessible qu'aux Personnes Concernées et ne sera réalisé qu'avec des Personnes Concernées.

Le présent communiqué de presse a été rédigé en français et en anglais. En cas de divergence entre les deux textes, la version française prévaudra